

FICHE 3

LES COMBATTANTS AMÉNAGENT LES TRANCHÉES POUR Y VIVRE



Les troupes peuvent rester dans les tranchées durant quatre à sept semaines. Pendant cette période, les soldats veillent et combattent en première ligne mais ils vivent, mangent et dorment en seconde ligne (la tranchée de secours qui est utilisée si la première tranchée est prise par l'ennemi). Les attaques n'étant pas quotidiennes, les hommes disposent de temps morts qu'il faut occuper. Ils s'efforcent alors d'aménager au mieux leur « cadre de vie ». La priorité est de se protéger des tirs et des intempéries. Les poilus creusent donc des abris souterrains dans lesquels ils tentent de recréer un semblant de vie normale (cf. photographies ci-contre). Ces lieux enterrés sont à la fois dortoir, cuisine et salle de jeux. Les hommes y entassent leurs équipements militaires, leurs effets personnels, ainsi que la nourriture reçue par colis ou glanée sur l'arrière-front. Contrairement à ce que veut laisser croire la propagande, les abris ne sont pas des lieux agréables à vivre, ne serait-ce que parce qu'il faut lutter quotidiennement contre l'humidité, les rats et la vermine, sans oublier le risque toujours présent d'être enterré vivant suite à un éboulement provoqué, ou non, par l'explosion d'un obus de fort calibre.



Archives de la Marne, 39 Fi 4 et 51

Toutes les tranchées ne sont pas aménagées avec soin. Les abris enterrés et entretenus ne sont pas la règle, ne serait-ce que parce qu'il faut disposer de matériaux pour étayer les trous creusés. Très souvent les aménagements sont des plus sommaires, y compris à l'arrière du front (cf. photographie en haut à droite). Les soldats se contentent de disposer quelques débris et quelques toiles pour se protéger de la pluie. Quant aux premières lignes, quand bien même auraient-elles été aménagées avec soin, les tirs d'artilleries ont vite fait de détruire ce qui a été réalisé. Il faut donc sans cesse reconstruire ou alors se contenter du minimum (cf. photographies ci-contre).



Archives de la Marne, 39 Fi 42 et 61